

TRÉVENEUC

info



Directeur de la publication :
Louis Gauffeny

Rédacteurs en chef :
Anne-France Gaudefroy et Marc Loosveldt

Avec la participation de :
Gisèle Guizelin, Marie-Thérèse Coutance et
Armelle Vincent

Administration, rédaction :

Mairie de Tréveneuc
2 place du Bourg
22410 Tréveneuc
Tél. : 02 96 70 84 84
Fax. : 02 96 70 96 63
accueil.mairietreveneuc@megalis.org
www.treveneuc.fr

Seuls les articles non signés *és-qualité* engageant la rédaction. Tous droits de reproduction réservés (aussi bien pour les textes, les photos que pour les illustrations).

Mise en pages : www.pacopao.info

Imprimerie :
Papeterie Imprimerie Quinocenne
87 boulevard du Maréchal Foch
22410 Saint-Quay-Portrieux
Tél. : 02 96 70 39 15

À l'attention de nos lecteurs : Malgré notre vigilance, des erreurs ou des oublis ont pu se glisser dans ce numéro. Merci de nous en excuser et de bien vouloir nous les signaler.

Le mot du maire

Le 14 mars 2008, j'ai été appelé à prendre en main les destinées de notre commune. Je mesure, certes, l'honneur qui m'est fait mais je m'attache surtout depuis quelques semaines à appréhender la réalité de ma tâche.

Je remercie vivement les électrices et les électeurs qui placent leur confiance dans la nouvelle équipe, nous ne les décevrons pas.

Je tends bien volontiers la main « aux bonnes volontés » afin que, de conserve, nous nous engagions résolument vers l'avenir dans un esprit de concertation, d'ouverture et de transparence dans les domaines importants de l'action municipale.

Ainsi que je l'ai déclaré au cours de la campagne électorale, puis le soir même de mon élection par les nouveaux élus, je rends hommage aux équipes municipales précédentes qui, sous la direction des différents maires qui se sont succédés, ont accompli un très bon travail dans l'intérêt général des TRÉVENEUCOISES et des TRÉVENEUCOIS. Je présente mes sincères remerciements à mes « ex-adversaires » de la campagne électorale pour s'être globalement cantonnés à un niveau de concurrence loyale qui devrait nous permettre d'agir ensemble dans l'intérêt supérieur de Tréveneuc et de ses habitants.

Une nouvelle page de l'histoire locale vient de s'ouvrir. L'histoire de notre commune est tellement riche que nous n'avons pas la prétention de la marquer d'une empreinte indélébile... Toutefois, la nouvelle équipe est bien déterminée à transformer les promesses électorales en réalisations concrètes dans les meilleurs délais possibles. Chaque conseiller aura son rôle à jouer dans l'élaboration des décisions engageant les finances communales. Les études confiées aux diverses commissions placées sous la direction de l'adjoint et des adjointes seront déterminantes. De même nous tiendrons le plus grand compte de tout avis extérieur éclairé...

J'ai déjà rencontré avec beaucoup d'intérêt un nombre relativement important d'habitants de la commune. Les demandes sont nombreuses, il ne sera sans doute pas possible de réserver une suite favorable à toutes mais je peux assurer qu'aucune décision ne relèvera de l'arbitraire.

Je sais que je peux compter sur une équipe d'élus, d'agents communaux compétents et volontaires pour accomplir la mission que vous m'avez confiée mais je n'aurai réellement réussi cette dernière que si, à l'issue du seul mandat que je ferai, je reste encore entouré de visages ouverts et détendus...

Louis GAUFFENY

SOMMAIRE

ACTUALITÉS

- 1 - De la perception de l'esprit de concertation
- Recommandations importantes volontaires
- 2 - Les nouveautés à Tréveneuc
- Un fichier de baby-sitters
- Secoursisme
- Avis de concours
- 3 - Le développement durable
- 4 - Les potins du jardin
- 5 - Qualité des eaux
- Coquillages & crustacés
- Tréveneuc sur internet

INFOS ADMINISTRATIVES

- 6 - Bilan financier 2008
- La mairie de Tréveneuc
- 8 - Délégués communautaires
- 9 - Les services à Tréveneuc
- 10 - Nos associations communales
- 11 - Nos commerçants & artisans
- 12 - Nos locations saisonnières
- 13 - La communauté de commune Sud-Goëlo
- 14 - Réglementations à Tréveneuc
- 16 - Urbanisme

PAGES CENTRALES

ÉVÈNEMENTS

- la fête des mères
- La course pour la ligue contre le cancer
- Les 10 ans de la bibliothèque

LES ÉQUIPES MUNICIPALES

EN COUVERTURE

- Tréveneuc vue du ciel par M. Lelong (1^{er} et 4^e de couverture)
- Le mot du maire
- Le bélouga
- Parmi les animations locales

De la perception de l'esprit de concertation

La lettre d'information « TREVENEUC - CONCERTATION » (n°1 d'avril 2008) était avant tout destinée à informer les habitants des projets communaux et des manifestations festives devant se dérouler avant l'été. Le lieu d'implantation susceptible de recevoir la plateforme « multisport » a retenu tout particulièrement l'attention d'une partie de la population.

Une pétition a reçu environ 90 signatures représentant une cinquantaine de familles s'opposant nettement à l'emplacement proposé, c'est-à-dire à proximité de la rue des Eruytis et de la rue de Perhéméno. Autant je peux aisément comprendre la réaction des habitants domiciliés rue Perhéméno et rue des Eruytis, je suis tout de même surpris que quelques habitants dont le domicile se situe à Port Goret, ou plus loin encore, s'inquiètent des éventuelles nuisances sonores créées par les adolescents...

Quoiqu'il en soit, cette pétition signée par l'ancien maire appelle de ma part les interrogations suivantes :

- La commande ferme de la structure ayant été signée par le maire bien avant 2008 (devis n° 2006/01/013co - CM du 26/01/2006), pourquoi aucune décision ferme relative au choix de l'emplacement réservé n'a-t-elle été prise ?

- Si la concertation appelle naturellement un retour d'information, les signataires de la pétition ont-ils bien compris le sens de la proposition de dialogue qui leur a été faite ? S'il est tout à fait souhaité que l'on puisse émettre un avis motivé sur le fond d'un problème posé, est-il opportun que certaines personnes répondent par une pétition alors que d'autres se sont rendues en mairie ou bien ont adressé une correspondance pour émettre un avis ?

Quoiqu'il en soit, d'autres sujets de réflexion seront portés bientôt à la connaissance des Tréveneucloises et des Tréveneucoux tels que l'accueil des éoliennes sur notre territoire communal, les projets de réhabilitation ou de reconstruction du centre-bourg... La concertation a ses limites certes mais elle présente tellement d'avantages que nous continuerons de la pratiquer.

Louis GAUFFENY



Photo montage : la plate-forme dans son futur environnement.

Recommandations importantes

Les agents des services techniques signalent des incidents dans nos stations de relèvement des eaux usées dus à l'élimination dans les cuvettes des toilettes, de **lingettes** utilisées pour les nettoyages ménagers et l'hygiène. Contrairement aux publicités médiatisées, ces lingettes ne se désagrègent pas et, à leur

arrivée dans les stations, elles endommagent les pompes de refoulement ce qui nécessite des réparations très onéreuses. Il est donc recommandé de s'en débarrasser avec les ordures ménagères.

Les nouveautés à Tréveneuc

UN MARCHÉ ESTIVAL

Pour la première fois à Tréveneuc, la commune accueillera son marché estival le samedi matin. Il débutera **LE SAMEDI 28 JUIN**. Divers commerces : plats préparés, fruits et légumes, miel, boucher producteur, pâtisserie... vous attendront devant les grilles du château. Pour que cette nouvelle activité soit un succès :

VENEZ NOMBREUX !



Photo © Marie-Françoise IRO

DEUX SERVICES

Patrick PELOIS et fils, réalisent des travaux de peinture, de décoration, de ravalement, et de bardage dès le 30 juin.
18, rue de la Froideville
Tél. : 02 96 70 36 89 - E-mail : patrick.pelois@orange.fr

SCOP-YES (Youth Exchanges Systems) est une société qui a pour but de développer les échanges culturels entre les jeunes costarmoricains et les autres européens soit par les rencontres européennes et les chantiers européens en lien avec l'Union Européenne et le Ministère de la Jeunesse des Sports et de la Vie Associative. C'est aussi un moyen de réunir les jeunes de différents pays lors de différents séjours d'été ou d'hiver dès cette année.

Youth Exchanges Systems
27, rue de Port Goret - www.yes-europe.fr
E-mail : contact-yes@orange.fr
Tél. : 02 96 70 91 02 - 06 08 31 46 14

Un fichier de baby-sitters

au service des parents des jeunes enfants de Tréveneuc

Un fichier de baby-sitters a été mis en place en mairie pour permettre aux parents de faire garder leurs enfants pendant les moments de loisirs (il ne s'agit pas d'assistantes maternelles). Il est accessible aux parents en se rendant en mairie.

Les adolescents, de 16 ans et plus, qui souhaiteraient y être inscrits bénéficieraient d'une courte formation, prise en charge en partie par la commune qui comprendra :

- Une formation aux premiers secours ;
- Une sensibilisation par des professionnels de la petite enfance.

Pour cela, nous sommes soucieux de recenser les besoins réels ; c'est pourquoi nous vous sollicitons, parents de bébés et de jeunes enfants et adolescents qui voudraient participer à la mise en place de ce service. Faites-vous connaître en mairie ou par courrier électronique à l'adresse suivante :

co.mairie@laposte.net

N'oubliez pas d'indiquer : vos noms, prénoms, numéros de téléphone ou adresse e-mail pour que l'on puisse vous contacter ultérieurement. Merci de votre collaboration.

Secourisme

Proposition de formation

La municipalité organise une session de formation Prévention et Secours Civique de niveau 1 (PSC1), qui remplace depuis le 1^{er} août 2007 l'Attestation de Formation aux Premiers Secours (AFPS). Celle-ci concerne tous les Tréveneucis(es) y compris les jeunes souhaitant se former aux gestes élémentaires de secourisme et ainsi acquérir un savoir-faire reconnu et souvent exigé dans les formations de type BAFA ou autres...

L'organisme formateur est le centre des pompiers de Saint-Quay-Portrieux. Les dates et modalités ne sont pas déterminées à ce jour, mais les cours auront lieu de préférence le samedi (deux fois six heures). La municipalité prendra la moitié du coût de la formation des jeunes à sa charge.

Pour s'inscrire à cette session de formation PSC1, il suffit de contacter la mairie ou d'utiliser notre messagerie électronique (co.mairie@laposte.net) et de communiquer votre nom, prénom, adresse et date de naissance dès que possible.

AVIS DE CONCOURS

Un nouveau logo pour Tréveneuc

Créateurs en herbe à vos crayons ! Nous souhaitons moderniser le logo de Tréveneuc et vos talents de dessinateurs sont les bienvenus ! Le format requis est celui d'un rectangle de 6 X 4 cm. Le nom de la commune doit apparaître.

Les projets seront recueillis en mairie, sous enveloppe.
Le jury se réunira à la mi-octobre 2008, pour déterminer le logo retenu.



Le développement durable

Quelques réflexions

La notion de développement durable s'est peu à peu précisée au cours des 40 dernières années pour devenir aujourd'hui un enjeu mondial. Du Club de Rome en 1972 qui attirait l'attention sur un épuisement rapide des ressources pétrolières et minérales aux différents sommets de la Terre à Rio en 1992 et à Johannesburg en 2002, en passant par le fameux rapport Brundtland de 1987 qui créait le concept de « sustainable development » ou de « Développement durable » en français, des pas considérables ont été faits pour mieux appréhender les enjeux qui se posent à nous. Mais il reste encore beaucoup à faire.

Rappelons tout d'abord la définition du développement durable telle qu'elle a été formulée par Brundtland dans son rapport de 1987 : « **Les générations actuelles ont l'obligation de laisser aux générations futures des stocks de ressources sociales, environnementales et économiques suffisantes pour qu'elles bénéficient d'un niveau de bien être au moins aussi élevé que le nôtre.** »

Ainsi sous l'expression « Développement durable » on place le développement économique et le développement social, qui constituent les deux premiers piliers du développement, auxquels on rajoute un troisième : la protection de l'environnement. Si dans un premier temps l'environnement n'était que très peu pris en compte, l'effet de serre, la crise énergétique, le gaspillage des ressources, l'aggravation des conséquences des catastrophes naturelles, la dégradation de la qualité de l'air et de l'eau, la déforestation dans certaines parties du monde, etc., ont conduit de nombreux décideurs économiques et politiques à s'approprier le concept. Mais il faut bien constater que c'est plus au niveau du verbe que le développement durable a fait des adeptes. Les discours ont été habillés d'environnement, mais les modes de production, de consommation, de déplacement, restent encore quasiment inchangés. Agir en tenant compte des préoccupations du développement durable conduit à changer des pratiques devenues habituelles : c'est pourquoi on en parle tant mais que l'on fait encore peu.

Que faire alors si l'on souhaite agir ? Il n'est pas question ici de vouloir tracer les grandes lignes d'une politique à long terme mais d'essayer de concevoir quelques pistes en partant de deux grands thèmes : l'eau et l'énergie.

L'EAU

Il peut paraître curieux d'aborder la question de l'eau alors que nous sommes cette année dans une période d'abondance... Toutefois si l'eau est un élément essentiel à la vie, sa qualité est aussi indispensable au maintien de la vie et de la santé. Rappelons que la station de pompage qui alimentait Tréveneuc a dû être fermée pour cause de trop grande quantité de nitrates en solution. Il est toutefois encourageant de noter que les dernières analyses effectuées en 2007 ont montré une baisse notable de la quantité de nitrates et il n'est pas impossible que d'ici quelques années la station de pompage puisse être remise en production pour alimenter Tréveneuc avec une eau de qualité. Ceci montre bien qu'une meilleure gestion des engrais et des pesticides par tout un chacun de son jardin à ses parcelles de blé ou de maïs à un impact positif et relativement rapide sur l'environnement.

D'un point de vue économique, on sait tous que l'eau potable a un coût et que malheureusement elle est souvent gaspillée. Ce gaspillage à deux conséquences : on consomme plus que nécessaire, ce qui conduit à des rejets surabondants et donc à la mise en place de stations de traitement des eaux amont et aval disproportionnées et de l'autre côté on augmente inutilement la consommation d'énergie. Toute mesure qui peut être prise pour limiter sa consommation d'eau a donc un impact sur l'environnement en limitant les traitements et par voie de conséquence la consommation d'énergie nécessaire aux traitements.

L'ÉNERGIE

L'augmentation drastique du prix des carburants a permis d'attirer l'attention de tout un chacun sur le prix de l'énergie. Or nous consommons tous des quantités plus ou moins importante d'énergie pour nous déplacer, nous chauffer, nous nourrir, etc. On parle beaucoup d'énergie renouvelable pour remplacer en partie l'énergie produite à partir des combustibles fossiles : pétrole, gaz naturel, charbon. Mais on sait parfaitement que ces nouvelles énergies ne pourront jamais totalement remplacer les anciennes. Que faire alors dans un premier temps qui soit à la portée de chacun d'entre nous ? La chose la plus simple qui soit : **réduire sa consommation d'énergie.** C'est relativement facile :

- Doit-on impérativement prendre sa voiture ou peut-on utiliser d'autres moyens pour se déplacer : bicyclette, co-voiturage, transport en commun ?
- Est-il possible de mieux isoler les constructions ?
- Comment profiter au maximum de la lumière naturelle ?
- Est-il possible d'utiliser le soleil pour chauffer l'eau sanitaire ou produire de l'énergie (panneaux photovoltaïques) ?
- Est-il possible de se chauffer au bois ?
- Est-il possible d'être plus économe : extinction des lumières, ajustement du chauffage, etc. ?

En conclusion, comme on l'a vu ci-dessus, pour ne pas rester dans le verbe et tenter de s'approprier une petite partie des enjeux du développement durable, il est relativement possible de pouvoir agir dans des domaines de tous les jours, qui sont tous consommateurs d'énergie. Que ce soit l'eau, dont les traitements amont consomment de l'énergie (d'où l'intérêt des récupérateurs d'eau pluviale) ou que ce soit enfin et surtout au niveau de la consommation directe en énergie pour se déplacer, se chauffer, se nourrir, etc. Bonne chance à tous dans votre recherche du développement durable.

par D. NORMAND



« La terre ne nous appartient pas, nous l'empruntons à nos enfants. »

Proverbe indien.

Les potins du jardin

PURIN D'ORTIE

Au printemps, avant que les orties ne fleurissent :

- Récolter 1 kg de feuilles d'orties.
- Mettre à macérer (surtout pas dans un récipient métallique) dans 10 litres d'eau de pluie pendant :

En répulsif : 2 jours

En engrais : 10 jours

- Filtrer avec un tissu.
- Mettre en bouteille identifiées et stocker au frais.
- NE JAMAIS UTILISER PUR :
En répulsif : diluer à 10 % en pulvérisation tous les 10 jours
En engrais : diluer à 20 % en arrosage tous les 15 jours



On peut également, au moment de planter les tomates, mettre des feuilles d'ortie hachées au fond du trou, les recouvrir de terre et mettre les plants ; les tomates seront mieux protégées contre le mildiou.

La consoude est une plante qui aurait les mêmes propriétés que l'ortie, protège les plantations. Elle pousse naturellement dans les milieux humides ou sur les talus mais on peut la trouver dans certaines jardineries.

LA RHUBARBE

Certes, la feuille de rhubarbe est impropre à la consommation, mais elle constitue un excellent insecticide naturel contre les parasites et abrite certaines cultures réclamant de l'ombre. Ces grandes feuilles sont en effet nocives car très riches en acide oxalique mais aussi en anthraquinones « hydrocarbures aromatiques naturels composant certains produits phytosanitaires ». Grâce à cela, la rhubarbe permet de lutter contre la limace, le puceron noir, la piéride du chou, le ver du poireau et bien d'autres ravageurs.

- Faire macérer 1 kg de feuilles fraîches dans 10 litres d'eau de pluie pendant 8 à 10 jours.
- Diluer de nouveau à raison d'1 litre de décoction pour 3 litres d'eau de pluie.
- Pulvériser vos plantes.

Utilisable en tant qu'herbicide, en posant les feuilles telles qu'elles, à l'envers, « côté foncé en bas » sur les mauvaises herbes, entre les cultures ou bien même dans une allée. De plus,



les feuilles de rhubarbe étant très larges, entre 40 et 50 cm à leur base, elles peuvent servir à recouvrir un semis demandant un fort ombrage pour lever : après avoir copieusement arrosé les semis, les recouvrir avec les feuilles à l'envers posées comme les tuiles d'un toit. Dès que la germination a commencé, on peut les découvrir plutôt le soir.

TRUCS EN VRAC

- **Le marc de café** contre les poux est un insecticide et un engrais très efficace sur la terre des géraniums.
- Contre les limaces, mettre de **la bière** dans des coupelles (sous coupes, fonds de bouteilles...) enfoncées dans la terre, tous les 2 mètres ; l'odeur de la bière attire les limaces qui se noient.
- Un bon **binage** vaut deux arrosages.
- **L'eau de cuisson** des pommes de terre est un très bon désherbant un peu plus efficace que l'eau bouillante.

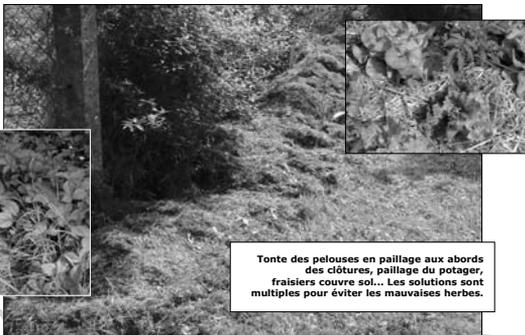


- Faire soi-même son **compost** : déchets de légumes, fruits (sauf agrumes trop acides), fleurs, coquilles d'œuf... Éviter les restes de viande et de poisson qui peuvent attirer les rats. Chaque année, ce compost ajouté à la terre franche améliore celle-ci.

DÉSHÉRBAGE DES ZONES INTERDITES

Rappel : l'arrêté préfectoral d'avril 2005 interdit strictement, dans les 4 départements bretons, tout traitement phytosanitaire aux abords des fossés, cours d'eau, avaloirs, caniveaux, bouches d'égouts, etc.

Il est possible d'utiliser **paillages** organiques ou synthétiques, plantes couvre-sols, désherbage manuel, thermique...



Tonte des pelouses en paillage aux abords des clôtures, paillage du potager, fraisiers couvre sol... Les solutions sont multiples pour éviter les mauvaises herbes.

Qualité des eaux

sur nos plages

Les résultats des contrôles sanitaires des eaux des plages de 2007 nous ont été fournis en début d'année.

Le classement de Saint-Marc est en « C », suite à des contaminations transitoires en août 2007, correspond à « des eaux momentanément polluées ».

Le classement en « B » de Port Goret, critère satisfaisant, est le même depuis 2004.



Photos © www.parcguy.info

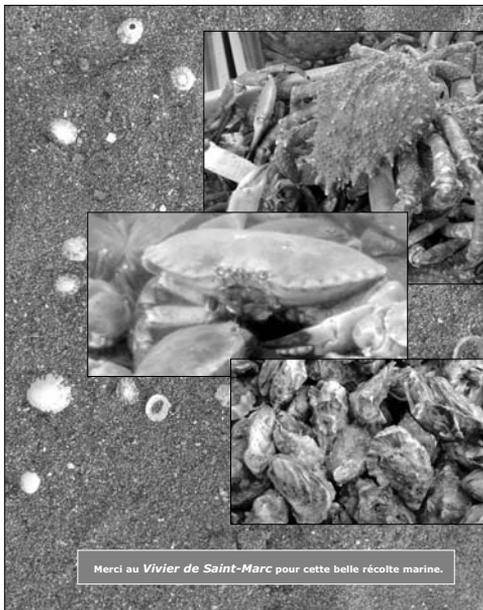
Coquillages & crustacés

Quelques recommandations aux pêcheurs à pied

- S'éloigner des lieux des sorties d'égoûts, ruisseaux, zones de mouillages.
- Ne ramasser que la quantité de coquillages et crustacés qui sera consommée le jour même.
- Remettre les cailloux en place sans les retourner pour laisser le temps à la faune aquatique de se développer.
- Les laver et rafraîchir à l'eau de mer pendant la pêche.
- Ces coquillages et crustacés doivent rester vivants jusqu'à leur préparation.
- Ne pas les conserver dans l'eau, mais au frais (environ à 10°) dans un panier humide. Une cuisson de quelques minutes limitera les risques microbiologiques.

Si vous ne pêchez pas vous-même, sachez que l'achat et la vente des produits de la pêche de loisir sont interdits.

Si vous achetez des coquillages, sachez que les établissements de production font l'objet d'une surveillance permettant de garantir la qualité des fruits de mer mis sur le marché.



Tréveneuc sur internet

Grâce à M. Blanville, le site de Tréveneuc a été récemment remis à jour : www.treveneuc.fr

N'hésitez pas à le visiter, vous y trouverez toutes les informations utiles sur la commune, ses festivités, etc. Il est convivial et régulièrement mis à jour.

L'outil internet n'est pas utilisé par tous ! Aussi le bulletin municipal continuera de paraître et de publier les informations communales.





Photo © www.facturo.info

Bilan financier 2008

BP 2008 - RECETTES DE FONCTIONNEMENT

Produits de gestion	10 000,00 €
Opérations d'ordre de transfert entre sections	8 000,00 €
Produit des services et ventes diverses	7 938,00 €
Impôts et taxes	242 091,00 €
Dotations, subventions, participations	199 443,67 €
Autres produits de gestions courante	34 232,72 €
Produits exceptionnels	500,00 €
TOTAL	502 205,39 €

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

Charges de gestion générale	1 127 654,93 €
Charges de personnel	248 700,00 €
Atténuation de charges	11 815,00 €
Dépenses imprévues	1 893,83 €
Virement à la section d'investissement	45 000,00 €
Autres charges de gestion courante	33 591,16 €
Charges financières	31 000,00 €
Dotations aux amortissements	2 550,47 €
TOTAL	502 205,39 €

INVESTISSEMENT

RECETTES

Autofinancement	45 000,00 €
Dotations fonds divers	243 717,42 €
Subventions d'investissement	100 028,00 €
Emprunts	354 709,18 €
Avances remboursables	1 049,47 €
Dotations aux amortissements	2 550,47 €
TOTAL	747 054,57 €

DÉPENSES

Résultat d'investissement reporté	305 014,42 €
Capital emprunts	30 000,00 €
Plan local d'urbanisme	3 100,00 €
Subventions d'équipements versées	16 000,00 €
Immobilisations corporelles	115 864,63 €
Travaux	269 075,52 €
Travaux de régie	8 000,00 €
TOTAL	747 054,57 €

La mairie de Tréveneuc

2 place du Bourg - 22410 Tréveneuc

Tél. : 02 96 70 84 84 - Fax. : 02 96 70 96 63

Ouverture du secrétariat :

du lundi au samedi : de 9 h 00 à 12 h 00

SITES INTERNETS

www.treveneuc.fr

E-MAILS

accueil.mairietreveneuc@megalis.org

PERMANENCES DES ÉLUS

Monsieur Louis GAUFFENY, maire

Lundi, mardi, mercredi, vendredi et samedi de 9 h 30 à 12 h 00.

Tél. : 02 96 70 84 80

Monsieur Daniel NORMAND, 1^{er} adjoint

Du lundi au vendredi de 9 h 30 à 11 h 30

et le samedi sur rendez-vous.

Tél. : 02 96 70 84 82

Madame Claudine LE BOUFFO, 2^{ème} adjointe

Samedi de 10 h 30 à 12 h 00.

Tél. : 02 96 70 84 82

Madame Anne-France GAUDEFROY, 3^{ème} adjointe

Sur rendez-vous.

Tél. : 02 96 70 84 82

COMMISSIONS MUNICIPALES

Commission d'appel d'offre :

Élus : Louis GAUFFENY, Daniel NORMAND, Marcel SERANDOUR et Marc LOOSVELDT

Suppléants : Pierre BRIAND, Guy CHARBONNIER et Linda LE BERRE

Commission de révision de la liste électorale :

Représentant du Préfet : Louis GAUFFENY

Représentant du TGI : Jean-Pierre VIDAMAN

Commission de la Chambre d'Agriculture :

Marcel SERANDOUR et Claudine LE BOUFFO

Commission de la Chambre des Métiers :

Marc LOOSVELDT et Serge BROTONS

Commission de la Chambre de Commerce :

Marc LOOSVELDT et Serge BROTONS

Commission finances :

Élus : L. GAUFFENY, D. NORMAND, C. LE BOUFFO, A.-F. GAUDEFROY, L. LE BERRE et M. SERANDOUR

Externes : C. CARRE, H. ORHAN et G. GAROFOLI

Commission urbanisme - Permis de construire :

Cette commission sera présidée par le 1^{er} adjoint Daniel NORMAND

Élus : D. NORMAND, M. LOOSVELDT et O. CONAN

Externes : D. DE LA VILLESBOISNET, D. COUTANCE, H. GICQUEL et M. HELLO

Commission réseaux - voirie - plan de circulation et signalisation :

Cette commission sera présidée par le 1^{er} adjoint Daniel NORMAND

Élus : D. NORMAND, O. CONAN et M. SERANDOUR

Externes : D. COUTANCE et J.-P. GUIZELIN

Commission environnement - développement durable :

Cette commission devra être consultée notamment au niveau des études préalables à l'implantation des lotissements.

Élus : D. NORMAND, G. GUIZELIN et L. LE BERRE

Externes : A. JOUANY et M. DOUTTE

Commission développement commerce - artisanat :

Élus : D. NORMAND, M.-C. BOULET, L. LE BERRE et G. CHARBONNIER

Externes : M. LUCAS, S. BROTONS et H. DUPOIRIER

Commission aménagement centre bourg :

Élus : D. NORMAND, O. CONAN, M. LOOSVELDT, P. BRIAND et J.-P. VIDAMAN

Externes : J.-J. ALLAIN et D. COUTANCE

Commission Affaires Scolaires - périscolaires et sociales - petite enfance - personnes âgées :

Cette commission sera placée sous la direction de la 2^{ème} adjointe Claudine LE BOUFFO.

Élus : M.-C. BOULET, M. BLANCHARD, G. CHARBONNIER, G. GUIZELIN et B. JACQUEMARD.

Externes : E. LEBLANC, V. PERRUCHET, J. TOUCHARD, F. REGAZZONI et A. SAFRAN

Commission culture - bibliothèque :

Élus : A.-F. GAUDEFROY, J.-P. VIDAMAN et B. JACQUEMARD

Externes : Y. DUPRE, J. DURANT, L. GAUFFENY et C. LE LURON

Commission vie associative - sport - jeunesse :

La commission sera placée sous la direction de la 3^{ème} adjointe Anne-France GAUDEFROY.

Élus : A.-F. GAUDEFROY, M.-C. BOULET, M. BLANCHARD et M. SERANDOUR

Externes : J.-J. ALLAIN, E. BECOUARN, L. BLANCHARD, J.-J. CLOCHET, S. CONAN, J.-M. LAITHIER, M. LUCAS, J.-M. TURBAN et D. COUTANCE

Fêtes - cérémonie - accueil - tourisme :

Élus : A.-F. GAUDEFROY, M.-C. BOULET, G. CHARBONNIER, B. JACQUEMARD, M. LOOSVELDT et J.-P. VIDAMAN.

Externes : D. BOULET, E. BECOUARN, S. CONAN, D. COUTANCE, J.-C. COLSON, J.-J. CLOCHET, J.-M. LAITHIER et D. OLIVIERO.

Information - bulletin :

Élus : A.-F. GAUDEFROY - G. GUIZELIN - M. LOOSVELDT

Externes : M.-T. COUTANCE - A. VINCENT

Centre communal d'action sociale :

Élus : L. GAUFFENY, C. LE BOUFFO, M. BLANCHARD, G. GUIZELIN et B. JACQUEMARD

Externes : J. BATARD, J. CHUINARD, B. JOUANY, G. FLOURY, J. GUERIN et A. DE LA VILLESBOISNET

Délégués communautaires

Communauté de communes Sud-Goëlo

COMMISSIONS CCSG

Économie et communication :

Daniel NORMAND

Tourisme et patrimoine :

Daniel NORMAND

Vie sociale et politique familiale :

Louis GAUFFENY

Développement durable :

Daniel NORMAND

Vie associative, culture, sports, loisirs :

Louis GAUFFENY

CAO

Tréveneuc :

Titulaire : Louis GAUFFENY

Suppléant : Daniel NORMAND

Saint-Quay-Portrieux :

Titulaire : Georges BREZELLEC

Suppléant : Dominique BLANC

Plourhan :

Titulaire : Loïc RAOULT

Lantic :

Titulaire : Christian LEMAITRE

Suppléant : Nicolas HEURTEL

Étables-sur-Mer :

Titulaire : Jacques DUMORTIER

Suppléant : Marcel PINCEMIN

Binic :

Titulaire : Christian URVOY

Suppléant : M.-F. LELEPVRIER

Étables-sur-Mer :

Titulaire : M.-F. BRESSON

Suppléant : Hervé THORAVAL

Binic :

Titulaire : Anne LE ROY

Suppléant : Typhaine L'HARIDON

SIVU du SIANC (syndicat intercommunal d'assainissement non collectif)

Titulaires : D. NORMAND, P. BRIAND et
M. LOOSVELDT.

Suppléant : M. SERANDOUR

DÉLÉGUÉS COMMUNAUX

Économie et communication :

Titulaire : Linda LE BERRE

Suppléant : Marie BOULET

Tourisme et patrimoine :

Titulaire : Guy CHARBONNIER

Suppléant : Bernadette JACQUEMARD

Vie sociale et politique familiale :

Titulaire : Claudine LE BOUFFO

Suppléant : Michèle BLANCHARD

Développement durable :

Titulaire : Gisèle GUIZELIN

Suppléant : Linda LE BERRE

Vie associative, culture, sports, loisirs :

Titulaire : Marcel SERANDOUR

Suppléant : Jean-Pierre VIDAMAN

PAYS - COMITÉ SYNDICAL

Tréveneuc :

Titulaire : Louis GAUFFENY

Saint-Quay-Portrieux :

Titulaire : Dominique BLANC

Plourhan :

Suppléant : Philippe VIRTHE

Lantic :

Suppléant : Nicolas HEURTEL

Étables-sur-Mer :

Titulaire : Marcel PINCEMIN

Binic :

Titulaire : Christian URVOY

SYNDICAT DÉPARTEMENTAL D'ÉLECTRICITÉ

Titulaire : J.-P. VIDAMAN

Suppléant : D. NORMAND

S.D.A.E.P 22

(syndicat départementale
d'assainissement en eau potable)

Titulaire : M. SERANDOUR

Suppléant : L. LE BERRE

SMITOM

Tréveneuc :

Louis GAUFFENY et Daniel NORMAND

Saint-Quay-Portrieux :

Dominique BLANC, Mathieu TANON et
Martine POIGNONNEC

Plourhan :

Loïc RAOULT et André SALAUN

Lantic :

Christian LEMAITRE et Hugues LESAGE

Étables-sur-Mer :

Jacques DUMORTIER, Gilbert BERTRAND et
Hervé THORAVAL

Binic :

Christian URVOY, Frédéric BERROD et
Philippe GUEGAN

PAYS TOURISTIQUE

Tréveneuc :

Titulaire : Louis GAUFFENY

Saint-Quay-Portrieux :

Titulaire : Georges BREZELLEC

Suppléant : Christine COLAS

Plourhan :

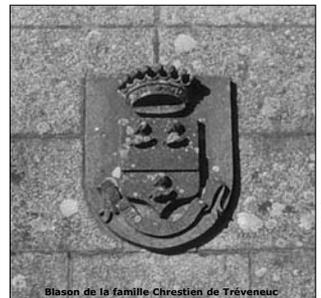
Titulaire : Maurice DECHAMBRE

SERVICE DE SOIN À DOMICILE SUD GOELO

Titulaire : Claudine LE BOUFFO et

Marie BOULET

Suppléant : Bernadette JACQUEMARD



Blason de la famille Chrestien de Tréveneuc

Photo © www.chrestien.info

La fête des mères

Le dimanche 25 mai, une quarantaine de personnes se réunissaient à la salle des loisirs pour la fête des mères et des pères.

M. Normand et Mme Le Bouffo nous ont brièvement rappelés que la fête des mères trouvait ses origines dans la mythologie grecque quand Zeus voulait honorer sa mère Rhéa. Puis cette fête devient officielle en 1929.

Bien que cette fête soit avant tout une fête de famille dont l'intimité s'accorde peut-être mal de circonstance officielle, il apparaît très important de pouvoir rappeler quelle est l'importance des mères dans la vie d'une famille. Au sein du foyer la mère occupe une place centrale que personne d'autre ne peut assumer mieux qu'elle. Elle reste en effet généralement plus attentive, plus disponible malgré des emplois du temps de plus en plus contraignants. Dans le même temps les enfants n'ont pas changé car ils exigent toujours autant, si ce n'est plus de leur maman. Entre vie professionnelle exigeante et vie familiale qui l'est tout autant, il est aujourd'hui bien difficile de trouver la sérénité nécessaire dont elles ont besoin pour vivre auprès de leurs enfants. C'est pour toutes ces raisons que la fête des mères se doit d'exister. La



Deux des "mamans de l'année".

petite cérémonie du 25 mai n'avait pas d'autre raison que de saluer toutes ces mamans que le tourbillon de la vie quotidienne néglige trop souvent en offrant à chacune une modeste fleur.

La course pour la ligue contre le cancer



Le dimanche 6 avril voyait la cinquième édition de la course tréveneucquoise au profit de la Ligue contre le Cancer. Malgré une météo « très instable », 284 coureurs se présentaient au départ de l'une des trois épreuves : courses de 7 et 15 km ou randonnée de 7 km. Les inscriptions ont permis de remettre un chèque de 2 844 € à la ligue soit depuis 5 ans un montant total de 15 437 €.

Un grand merci à tous les sportifs et les bénévoles.





Louis GAUFFENY
Maire



Michèle BLANCHARD
Conseillère municipale



Marie-Christine BOULET
Conseillère municipale



Daniel NORMAND
1^{er} adjoint - Urbanisme



Guy CHARBONNIER
Conseiller municipal



Olivier CONAN
Conseiller municipal



Claudine LE BOUFFO
2^{ème} adjointe - Affaire sociales - petite enfance



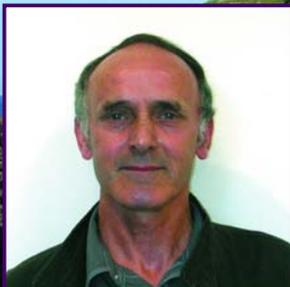
Bernadette JACQUEMARD
Conseillère municipale



Linda LE BERRE
Conseillère municipale



Anne-France GAUDEFROY
3^{ème} adjointe - Culture, jeunesse, sports



Marcel SERANDOUR
Conseiller municipal



Jean-Pierre VIDAMAN
Conseiller municipal



Pierre BRIAND
Conseiller municipal



Isabelle MESSAÏ
Adjointe administrative



Pierre MAHON
Agent de maîtrise principal



Gisèle GUIZELIN
Conseillère municipale



Gwen COSTE
Secrétaire de mairie



Denis LE CALVEZ
Adjoint technique principal



Marc LOOSVELDT
Conseiller municipal



Katia POULIZAC
Adjointe administrative



Bruno CASOLA
Adjoint technique



Isabelle CARRIER
Adjointe technique



Les 10 ans de la bibliothèque

Le samedi 29 mars, la bibliothèque Alain Guel fêtait ses 10 ans d'existence en présence de Madame Yvette Ballyot, sœur d'Alain Guel, de Monsieur Loïc Raoult, conseiller général et de Monsieur Christian Querré, ami du peintre-poète.

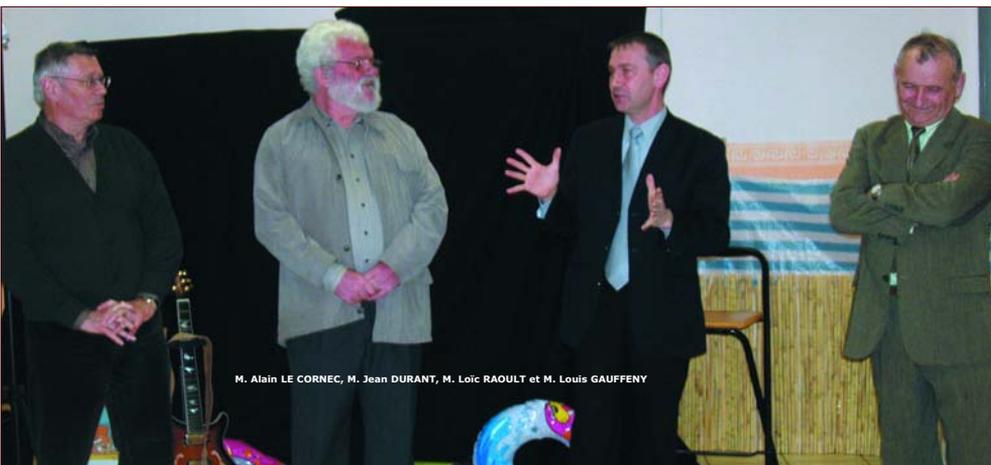
Monsieur Gauffeny retrace l'histoire de la bibliothèque, rendant hommage à son initiateur, Monsieur Yves Chuinard, maire de l'époque, et à Monsieur Jean Durant qui s'est investi dans la bibliothèque depuis sa création ainsi qu'à son équipe de bénévoles : mesdames Chuinard, Boulnois, Cioffi, Dupoirier, Oliviero, Orhan, Vincent, Cardon, Chauvin, Chevalier, Gauffeny, Jacquemard et messieurs Durant et Guerin.

Monsieur Querré nous évoque ensuite le souvenir « d'Alexandre-Yves Jouanard, plus connu sous le nom d'Alain Guel ». Installé à La Froideville à partir de 1978, il aimait à recevoir poètes, écrivains, musiciens, peintres, militants politiques et culturels bretons ; « le sage de la Froideville était un humaniste, un homme courtois et bienveillant, un esprit fraternel, y compris avec ses adversaires ». Alain Guel nous laisse une œuvre abondante et diverse (romans, nouvelles, poèmes, pièces de théâtre, livres de réflexion mais aussi tableaux au fusain, à la gouache, à la peinture à l'huile ou au feutre). Monsieur Querré conclut en souhaitant que « son talent littéraire et pictural, ainsi que sa philosophie humaniste, servent d'exemples, particulièrement aux jeunes usagers de cette bibliothèque. »

Après une petite visite de la bibliothèque qui compte près de 4 000 ouvrages, Monsieur Durant invite ensuite la centaine de jeunes et moins jeunes présents à profiter du spectacle des Créations Optimousses. Puis l'après-midi se termine sur un goûter convivial.



Les Optimousses et "Aspartam"



M. Alain LE CORNEC, M. Jean DURANT, M. Loïc RAOULT et M. Louis GAUFFENY

Les services à Tréveneuc

Agence postale

Ouverture :

Du lundi au samedi de 9 h 00 à 12 h 00
 Adresse : 2 place du Bourg - 22410 Tréveneuc
 Tél. : 02 96 70 84 83

Bibliothèque municipale Alain GUEL

Ouvertures :

Le lundi de 18 h 00 à 19 h 00
 Le mercredi de 16 h 30 à 18 h 30
 Le samedi de 17 h 30 à 18 h 30

Fermetures :

les veilles de fêtes et jours fériés
 Adresse : 2 place du Bourg - 22410 Tréveneuc
 Tél. : 02 96 70 84 81

École maternelle & primaire Saint-Jean de Tréveneuc

Adresse : 4 rue de Perhéméno - 22410 Tréveneuc
 Tél. : 02 96 70 96 80

Marchés locaux

Lundi : Saint-Quay-Portrieux (Port)
Mardi : Étables-sur-Mer
Mercredi : Plouha
Jedi : Binic
Vendredi : Saint-Quay-Portrieux (Centre ville)
Samedi : Tréveneuc
Dimanche : Étables-sur-Mer

Services des ordures ménagères

Ramassage estival :

du lundi 30 juin au dimanche 31 août.
 Les mercredis et samedis matin.

Ramassage hivernal :

reprise le lundi 1^{er} septembre.
 Les mercredis matin.
 Pensez à sortir vos poubelles la veille des ramassages. L'achat d'un deuxième conteneur est possible en mairie.

Collectes diverses en déchetteries

Cartons, papiers, verre, plastiques, piles, batteries, ferrailles, encombrants, haies et déchets verts sont déposables toute l'année.

à Étables-sur-Mer :

Zone des Islandais. Tél. : 02 96 74 14 64
 du lundi au samedi (fermé le mardi).

De 9 h 00 à 12 h 00 et 13 h 30 à 18 h 00

à Plouha :

au Grand Étang. Tél. : 02 96 22 57 11

le lundi, mercredi et samedi.
 De 9 h 30 à 12 h 22 et 14 h 00 à 18 h 00

Gestion de l'usine de Lantic

Traitement des O.M.

Plate-forme de compostage des déchets verts - Traitement des souches - Centre d'enfouissement des déchets - Stockage des plaques d'amiante liée.

Tél. : 02 96 70 70 40



Nos associations communales

Amicale Club Tréveneucois

Mme Monique URIAC, présidente.
21, Impasse des Dalliot
Tél. : 02 96 70 51 61

Amicale des Plaisanciers de St-Marc

M. Philippe DUMAS, président.
St Jacques - Tréméven
Tél. : 02 96 52 30 10

Amis de la Chapelle Saint-Marc

M. Hervé GICQUEL, président.
55, rue de Kercadoret
Tél. : 02 96 70 54 63

Anciens Combattants

M. Denis ESPIVENT de la VILLESBOISNET, président.
Pommorio
Tél. : 02 96 70 33 00

APEL : Association Parents d'Elèves

Mme Sophie GRAEBER, présidente.
50, rue de Kercadoret
Tél. : 02 96 70 90 82

Atelier Tréveneucois

Mme Maryvonne QUELEN, présidente.
6, rue des Erutys
Tél. : 02 96 70 42 62

Cols Bleus

M. André ORHAN, président.
24, rue Ch. Le Goffic
22410 Saint-Quay-Portrieux
Tél. : 06 22 53 44 88

Comité de Jumelage

En attente de la nomination d'une nouvelle présidence.

Comité des Fêtes

M. Hervé DUPOIRIER, président.
3, rue de Kerézen
Tél. : 02 96 70 35 16

F.N.A.C.A.

M. Louis HESSEMANS Louis, responsable à Tréveneuc.
25, rue du Littoral
Tél. : 02 96 70 39 81

Foot Loisir

M. Yann DUCHESNE - Tél. : 06 10 46 77 92
et M. Thierry QUEMENER - Tél. : 02 96 70 41 48

Marine Marchande

M. Jean ROUXEL, président.
13, rue des Vignes
Tél. : 02 96 70 58 01

Médailles Militaires

M. Laurent HELARY, président.
Le clos Vieux Vy
22410 Plourhan
Tél. : 02 96 71 42 03

Officiers Mariniers

M. Gérard PIERRE, président.
33, rue des Vignes
Tél. : 02 96 70. 48 16

Relais Paroissial

Mme Jeannine BATARD, responsable.
14, rue des Erutys
Tél. : 02 96 70 36 88

Société de Chasse Saint-Marc

M. Daniel COUTANCE, président.
14, impasse des Dalliot
Tél. : 02 96 70 54 43

Trev - Loisirs

Mme Katia POULIZAC, présidente.
20, rue du Littotal
Tél. : 02 96 70 32 76

Dans chaque édition du bulletin municipal, nous laisserons une page pour permettre aux associations de s'exprimer. Notons pour cette fois-ci la dissolution de **Tréveneuc accueille** et la création du **Comité des Fêtes**. D'autre part, la Société de chasse de Tréveneuc : **La Saint-Marc**, nous a transmis cette information :

« L'ouverture de la chasse approche. C'est pour nous chasseurs un moment important. Dès à présent, une préparation de la saison 2008/2009 s'impose :

- Un repas (potée) sera organisé, comme l'an dernier, LE VENDREDI 8 AOUT en soirée.
- Cela commence par la régulation des prédateurs pour la sauvegarde du gibier qui nous reste sur le territoire.
- Un effort important est réalisé pour la troisième saison pour la réimplantation du lièvre sur notre commune. Attention aux braconniers !
- Une surveillance accrue sera effectuée par nos gardes-chasse contre le braconnage et la divagation des animaux domestiques sur le terrain.
- Une question d'actualité : la distance de tirs par rapport aux habitations ? Contrairement aux idées reçues, il n'y a pas de distance prévue. Seul un arrêté préfectoral interdit le tir en direction des habitations, aussi il est recommandé de respecter le bien d'autrui.

De plus, chasseurs et promeneurs se rencontreront sur le terrain ; chacun doit respecter l'autre et il y a de la place pour que chacun pratique son loisir. »

par Daniel COUTANCE
président de l'association.

Nos commerçants & artisans

ARMOR GELÉE ROYALE

Gelée royale, pollen, essaims.
Mlle Dominique BUREL, apicultrice.
Rue de la Ville Gallio
Tél. : 06 84 68 08 46

ATELIER « SCULPTURE & CÉRAMIQUE »

Ouvert toute l'année
Mme Christine LE LURON
1, rue du Perhéméno, à l'ancienne école.
Tél. : 02 96 70 44 23

CARROSSERIE DES DALLIOTS

Carrosserie et peinture automobile – Nombreux agréments d'assurances – Prêt de véhicules.
Rue de la Horvais.
Tél. : 02 96 70 94 66

CHEZ STEPH

Bar-Tabac - Presse - Epicerie - Livraisons à domicile.
Ouvert de 7 h 00 à 20 h 30 - Fermé le dimanche après-midi.
M. Stéphane LE CERF
Le Bourg - Tél. : 02 96 70 95 85

COIFFURE « VIVA STY'L »

Journée continue : vendredi et samedi
Mme Michèle MOUSSARD
ZA des Dalllots
Salon : 21, rue du Mal Foch - Saint-Quay-Portrieux
Tél. : 02 96 70 41 81

LE COIN des MALINS

Ouvert du lundi au samedi de 9 h 30 à 12 h
et de 14 h à 19 h - le dimanche de 14 h 15 à 19 h 00
Les Dalllots
Tél. : 02 96 70.46.97

LA CORBEILLE à PAIN

Dépôt de pains – Epicerie – Produits frais.
Ouverture hors saison :
Du lundi au samedi : 8 h 30 à 12 h 30 et 16 h 00 à 19 h 00
le dimanche : de 8 h 30 à 12 h 30 - Fermé les mercredis.
M. et Mme BRIAND
Le Bourg - Tél. : 02 96 65 27 90
à Lantic : 02 96 71 98 69
Dépôt de pain les jours de fermeture (mercredis et vacances) :
« Chez Steph ». Réserver à l'avance.

LE CRAPAUD ROUGE

Bar - Moulerie.
Réouverture à partir du 15 mars.
Port Goret
Tél. : 02 96 70 36 21



ÉLECTRICITÉ GÉNÉRALE

M. Christian QUILLIO
2, rue des Clêtres
Tél. : 02 96 70 41 98

L'INSOLIT' BOOTIK

Créations artisanales, bijoux en graines tropicales et matières naturelles. Vente sur les marchés locaux.
Mlle Aude ADNET - Tél. 06 98 06 70 49

MENUISERIE – ÉBÉNISTERIE

M. Serge BROTONS
Z.A. des Dalllots - Tél. : 02 96 70 54 01

MENUISERIE INDUSTRIELLE

M. Hervé DUPOIRIER
Kervalo - Tél. : 02 96 70 96 92



Photos © www.pacopao.info

PACO.PAO

Graphiste, maquettiste, illustrations, conceptions-réalisations des publications et imprimés pour privé et entreprise.
M. COTTEL Paco - 15, rue de la Froideville. www.pacopao.info
Tél. : 02 96 65 20 92 - E.mail : paco.pao@free.fr

PATRICK PELOIS & Fils

Travaux de peinture, décoration, ravalement et bardage.
18, rue de la Froideville.
Tél. : 02 96 70 36 89 - E.mail : patrick.pelois@orange.fr

PIZZA BELLA

Grand choix de pizzas fabriquées sur place ou à commander.
Tous les mercredis à partir de 17 h 00.
Place du Bourg. - Tél. : 06 20 89 28 09

SCOP-YES (Youth Exchanges Systems)

Développement des échanges culturels entre jeunes costarmoricains et européens. Rencontre, séjours et chantiers européens.
27, rue de Port Goret - www.yes-europe.fr
Tél. : 02 96 70 91 02 - 06 08 31 46 14
E.mail : contact-yes@orange.fr

TERRASSEMENT - TRAVAUX PUBLICS

M. Roger LE PERDU
Kérihouet - Tél. : 02 96 70 54 15

TERRASSEMENT et ALLÉES EN GROU

M. Sylvain TONNELIER
39, rue de Kercadore
Tél. : 02 96 70 59 83 - Portable : 06 61 75 38 39

TAXI Agréé sur Tréveneuc

M. Sébastien EZAN
19, rue du Bois du Chat - Plouha. - Tél. : 02 96 20 29 25

LES VIVIERs de SAINT-MARC

Poissonnerie.
L'hiver : du mardi au jeudi de 9 h à 12 h et 16 h à 18 h 30
et vendredi - samedi de 9 h à 12 h et 15 h à 18 h 30.
L'été : du mardi au samedi : de 9 h à 12 h et 15 h à 18 h 30
et dimanche : de 9 h à 12 h 30
Dégustation : du 28 juin au 31 août inclus.
Midi et soir du mardi au dimanche et 14 juillet et 15 août.
Fermé les lundis
Tél. : 02 96 70 56 30

Nos locations saisonnières

Locations

M. F. BLANCHARD-LE MONS
51, Rue de Kercadoret
Tél. : 02 96 70 59 14

Mme Annette CONAN
18, Rue du Bocage
Tél. : 02 96 70 94 54
ou : 01 60 82 30 07

M. Herve DUPOIRIER
Rue de Kerezen
Tél. : 02 96 70 35 16

Mme D. DURAND
Mauretour
Tél. : 02 96 70 53 79

Mme Colette FRION
32, rue de Kercadoret
Tél. : 02 40 94 45 05
et : 02 96 70 35 05

LE GAL B./L.
31 rue des Vignes
Tél. : 02 97 53 11 67
ou : 06 09 70 33 21

M. François GOUPIL
Rue du Bocage
Tél. : 02 96 70 49 16

M. André QUILLIO
Rue de Kerlan
Tél. : 02 96 24 23 00

Pour 3 personnes :

Mme Jeannine FRANCOIS
60 rue de Kercadoret
Tél. : 02 96 70 58 84
et : 02 96 40 08 29

Pour 4 personnes :

M. Lilian BLANCHARD
Impasse des Dalliois
Tél. : 02 96 70 54 37
(Pas d'animaux)

M. Daniel GUILLO
18, rue des Erutys
Tél. : 06 89 51 50 37

M. René KEROMNES
Rue de Port-Goret
Tél. : 02 96 70 59 23

M. Jean LE GRAND
Parc Châtelets - Saint-Quay-Portrieux
Tél. : 02 96 70 82 46

Pour 5 personnes :

M. Bernard FLOURY
37, rue des Vignes
Tél. : 02 96 70 47 60

Pour 6 personnes :

Mme Jeanne L'HOTELIER
19, rue de Kercadoret
Tél. : 02 96 70 56 25



Pour 7 à 8 personnes :

M. Fernand BOITARD
Impasse du bout de ville
Tél. : 02 96 32 17 26
(à 300 m de la mer)

Mme Annick CHAPELET
23, rue de Kercadoret
Tél. : 02 96 70 5 74

Les chambres d'hôtes :

M. André JOUANY
Rue de Perhéméno
Tél. : 02 96 70 59 08

Les gîtes :

M. Hubert JOUAN
Rue de Kerdrapé
Tél. : 02 96 70 37 67

M. Henri LE MOIGNE
Impasse du Bocage
Tél. : 06 89 40 84 01

M. Pascal SEHAN
Rue de St-Marc.
Tél. : 08 79 38 82 54



La Communauté de commune Sud-Goëlo

Aux Fontaines Gicquel - Rue Pierre de Coubertin

à BINIC :

PISCINE « GOËLYS » - ESPACE AQUALUDIQUE

Pentagliss, Hammam - Sauna, Toboggan, Aquagym, Solarium, Jacuzzi... Pour enfants et adultes : cours d'apprentissage et de perfectionnement à la natation, aquagym, etc.

Dates et horaires d'ouverture disponibles en mairie.

Pour tous renseignements : 02 96 69 20 10.



à LANTIC :

HALTE-GARDERIE « POTES ET POTIRON »

La halte garderie accueille de manière occasionnelle les jeunes enfants du secteur âgés de 2 mois à 4 ans pour une heure ou la journée. La participation financière des familles est calculée en fonction des revenus et du nombre d'enfants.

Renseignements auprès de Madame Adeline DELAUNAY.

Tél. : 02 96 69 24 04

GOLF DES AJONCS D'OR

Parcours 18 trous.

Propose un forfait découverte et également un stage d'initiation au golf avec apprentissage des longs cours et travail autour et sur les greens. Accès au practice et parcours compact.

Renseignements auprès de Monsieur ROPERCH, directeur.

Tél. : 02 96 71 90 74



Photos © www.jacopo.info



MINISTÈRE DE L'INTÉRIEUR

LE RECENSEMENT



La loi du 28 octobre 1997 portant réforme du service national a suspendu l'appel sous les drapeaux et a créé un ensemble d'obligations s'adressant à tous les Français (les garçons nés après le 31 décembre 1978 et les filles nées après le 1er janvier 1983).

Tous les jeunes Français et Françaises (ou le tuteur légal) ont l'obligation de se faire recenser à la date anniversaire de leurs 16 ans et jusqu'aux trois mois qui suivent à la mairie de leur domicile munis de leur pièce d'identité et du livret de famille.

Exemple : un jeune né le 15 novembre 1991 ne peut se faire recenser à la mairie qu'à partir du 15 novembre 2007 et EN AUCUN CAS AVANT CETTE DATE.

➤ **de 16 à 18 ans**
Une « attestation de recensement » sera remise au jeune et doit être conservée précieusement. Elle est indispensable pour les inscriptions aux concours et examens soumis au contrôle de l'autorité publique (conduite accompagnée, CAP, baccalauréat ...).

➤ **de 18 à 25 ans**
Le recensement permet d'effectuer la Journée d'Appel de Préparation à la Défense (JAPD). A l'issue de cette journée un « certificat de participation » est remis au jeune et est indispensable pour les inscriptions aux concours et examens soumis au contrôle de l'autorité publique (permis de conduire, baccalauréat, concours de la fonction publique...).

Le recensement permet également l'inscription d'office sur les listes électorales.

EN SAVOIR PLUS : Centre du Service national de Brest – 8 rue Colbert – 29200 BREST
Tél. : 02 98 37 75 57 – Fax : 02 98 37 75 59 – com-csn-bre@den.sga.defense.gouv.fr
www.defense.gouv.fr (rubrique « Jeunes et JAPD »)



Réglementations à Tréveneuc

PLAN NATIONAL DE GESTION DE LA CANICULE

Comme chaque année depuis l'année 2004, Monsieur le Préfet des Côtes d'Armor reporte « le plan canicule » du 1^{er} juin au 31 août 2008.

En cas de déclenchement de ce plan par la Préfecture, les personnes qui désireront être recensées en feront la demande en mairie. Les demandes par les tiers (parent, voisin, médecin traitant...), ou morale (CCAS, service de soins à domicile...), seront faites par écrit et à la condition que la personne concernée soit informée de cette demande et ne s'y oppose pas. Il est à noter qu'en cas d'absence d'opposition clairement manifestée, le consentement sera présumé.

Téléphone Mairie : **02 96 70 84 84**

E.Mail : **accueil.mairietreneuc@megalis.org**

LES BRUITS

« Extrait préfectoral du 27/02/1990 - article 4

Les travaux de bricolage ou de jardinage réalisés par les particuliers à l'aide d'outils ou d'appareils susceptibles de causer une gêne pour le voisinage en raison de leur intensité sonore tels que : tondeuse à gazon, tronçonneuse, perceuse, raboteuse ou scie mécanique, ne peuvent être effectués que les

Jours ouvrables de 8 h 30 à 12 h 00

et de 13 h 30 à 19 h 30

Les samedis de 9 h 00 à 12 h 00 et de 15 h 00 à 19 h 00

Les dimanches et jour fériés de 10 h 00 à 12 h 00

Suite aux réclamations déposées en mairie par plusieurs personnes, nous rappelons aux **propriétaires de chiens** de ne pas les laisser divaguer en tous lieux car ils représentent un danger pour tous : piétons et enfants, autres chiens tenus en laisse, circulation des divers véhicules...

Respecter également le voisinage contre leurs aboiements qui expriment généralement envers leurs maîtres négligents, des appels à plus de soins et d'attentions.

DESTRUCTION DES NIDS DE GUÊPES OU DE FRELONS

Ces renseignements sont fournis par les sapeurs-pompiers qui n'interviennent plus dans la destruction de ces nids, réservant leurs déplacements pour les cas urgents d'attaque ou de proximité dangereuse. Les nids enterrés, ou dans un tronc d'arbre, ou dans un mur ne constituent pas un risque immédiat à condition, bien sûr, de ne pas s'en approcher.

En cas de besoin, consultez les pages jaunes de l'annuaire téléphonique 2008 des Côtes d'Armor, pour choisir l'entreprise de désinsectisation qui vous conviendra.

PÊCHEURS À PIED

En période des grandes marées, découvrir et ramasser à pied les coquillages et crustacés est un véritable plaisir pour beaucoup d'amateurs. Mais attention ces prélèvements doivent être effectués dans le souci de préserver toutes les espèces qui peuplent notre littoral. Pour cela, il est primordial de bien remettre en place, sans les retourner, toutes roches et cailloux remués afin de laisser le temps à la faune aquatique de se développer.

Et, surtout... résister à la tentation de prélever dans cette nature plus que la quantité qui sera consommée le jour même, afin que le « trop ramassé » ne finisse pas inutilement dans les poubelles !

ANCRAGES À SAINT-MARC

Chaque plot d'ancrage de bateau dans l'anse de Saint-Marc appartient à des utilisateurs soumis à une location réglementée et gérée par « l'association des Plaisanciers de St-Marc ». L'appropriation d'un plot par un utilisateur étranger à cette association est illicite, donc interdite.

PORT GORET et SAINT-MARC

Pendant la saison estivale

« **Baignades non surveillées** » en prévention et responsabilisation des plagistes sur les dangers d'une baignade imprudente.

« **Interdit aux chiens** » même tenus en laisse, du 15 juin au 15 septembre (Arrêté municipal du 15 juin 1990) pour l'hygiène et la tranquillité de tous sur la plage.

« **Stationnement des camping-cars** » interdit du 1^{er} juillet au 31 août de 10 h à 19 h 00, sur le parking et la rue de Port Goret. (Arrêté municipal du 24 juillet 2001). Possibilité de stationnement non réglementé sur le parking vert adjacent. Entrée par le parking goudronné.

TAXE DE SÉJOUR

Sur les locations saisonnières, les gîtes, les meublés, les hôtels et les campings.

Il est rappelé aux propriétaires qu'en application de la délibération du 29/11/2002, ils doivent percevoir auprès de leurs locataires saisonniers, la taxe de séjour du 1^{er} mai au 30 septembre. Cette taxe doit être reversée en Mairie avant le 15 octobre de chaque année. Pour cela, un carnet à souches est fourni gratuitement par la Mairie :

- Le 1^{er} feuillet du carnet est remis au locataire lors du règlement.
 - Le 2^{ème} feuillet (souche du carnet) est présenté en Mairie à la fin de chaque mois avec les sommes qui ont été perçues.
- Soit 0,30 € par jour et par personne à partir de 13 ans inclus.

LES FEUX DE PLEIN AIR

*Extraits de l'arrêté du Maire
en date du 09/12/2004*

Le Maire de Tréveneuc,

- Considérant qu'il incombe au Maire de prévenir des risques d'incendie et de préserver la salubrité publique du fait des nuisances que ces feux de plein air génèrent pour le voisinage,
ARRETE :

Article 1 : le brûlage en plein air des ordures ménagères est strictement interdit sur l'ensemble du territoire de la commune.

Article 2 : le brûlage en plein air des matières végétales issues de jardins des particuliers est toléré, excepté durant la période estivale arrêtée du 16 juin au 15 septembre où il est interdit.

Article 3 : les déchets de jardin pour la période sus-visée devront être déposés par les personnes concernées à la déchetterie la plus proche, c'est-à-dire « Zone des Islandais à Étables-sur-Mer ».

Article 4 : copie du présent arrêté est transmise à M. le Préfet des Côtes d'Armor à la Gendarmerie d'Étables-sur-Mer...

BRULAGE ET ENFOUISSEMENT DES DÉCHETS

Extrait de l'arrêté du Maire en date du 06/06/2006

Le Maire de Tréveneuc,

- Dans un souci de santé publique et de protection de l'environnement,

- Considérant qu'il est nécessaire de prévenir les risques de pollution de l'air et du sous-sol et d'éviter les désagréments subis par le voisinage,
ARRETE :

Article 1 : le brûlage en plein air des matériaux de construction et de déchets artisanaux, bois et cartons compris est strictement interdit sur l'ensemble du territoire de la commune.

Article 2 : tout enfouissement de matériaux de construction ou de déchets artisanaux, bois et cartons compris, est formellement interdit sur tout le territoire de la commune.

Article 3 : toute infraction au présent arrêté fera l'objet d'un procès-verbal qui sera transmis à la Gendarmerie d'Étables-sur-Mer.

Article 4 : le présent arrêté fera l'objet d'une publication dans le bulletin municipal, sera remis lors de tout dépôt de permis de construire ou de rénovation sur le territoire communal .

Article 5 : copie du présent arrêté est transmise à Monsieur Le Préfet des Côtes d'Armor, la Gendarmerie d'Étables-sur-Mer, toutes les entreprises implantées sur la commune...



Photos © www.jacquesm.fr



Urbanisme

Le permis de construire a fait peau neuve

Les délais d'instruction sont garantis.

Ils sont fixés à deux mois pour les constructions de maisons individuelles et trois mois pour les autres. Quand une consultation est obligatoire et impose un délai supplémentaire, celui-ci est connu au bout d'un mois. Il ne peut être modifié après.

La gestion des pièces manquantes du dossier est plus claire et plus simple.

Une liste des pièces devant accompagner le dossier est fournie avec les nouveaux formulaires. L'administration a l'obligation de réclamer toutes les pièces manquantes, en une seule fois, avant la fin du mois suivant le dépôt du dossier. Vous avez alors trois mois pour les envoyer.

Certains travaux ne nécessitent pas de permis de construire.

Ils font l'objet néanmoins d'une déclaration préalable en mairie. Voir tableau ci-dessous.

Objet	Pas de formalités	Déclaration préalable	Permis de construire
Abri de jardin	en dessous de 20 m ²	entre 2 m ² et 20 m ² de shob.	
Agrandissement		entre 2 m ² et 20 m ² de shob.	de plus de 20 m ² de shob.
Aménagements intérieurs		jusqu'à 20 m ² de shob.	au dessus de 20 m ² de shob.
Clôture		dans un site classé ou secteur délimité par le PLU	
Mur	si inférieure à 2 m	plus de 2 m	
Eolienne	moins de 12 m		12 m de haut et plus
Piscine non couverte	bassin inférieur à 10 m ²	bassin de 10 m ² et 100 m ²	bassin supérieur à 100 m ²
Piscine couverte			toute
Changement de destination		sans travaux ou avec mais ne modifiant pas les structures porteuses	avec travaux modifiant soit la structure ou la façade
Travaux de ravalement		tous	
Fenêtre de toit		sans changer le volume	augmentation du volume
Véranda		inférieur à 20 m ²	superficie supérieure à 20 m ²
Garage		jusqu'à 20 m ²	supérieur à 20 m ²
Antenne parabolique		modifie l'aspect extérieur	

Aménagements en dehors des secteurs protégés

Objet	Pas de formalités	Déclaration préalable	Permis d'aménager
Lotissement	en dessous de 20 m ²	deux lots ou moins	plus de 2 lots sur moins de 10 ans avec création de voie
Création ou agrandissement de camping		moins de 20 personnes ou 6 tentes, caravanes	plus de 20 personnes, modification de la végétation
Parc résidentiel de loisirs			création, agrandissement, plus de 10 % avec modification de la végétation
Installation d'une caravane en dehors d'un terrain de camping	sur le terrain de la résidence du propriétaire	plus de 3 mois par an consécutifs ou non	
Terrains aménagés pour la pratique du sport de loisirs			tous
Coupes ou abattages d'arbres		dans les espaces boisés classés et pendant l'élaboration d'un PLU	
Aires d'accueil des gens du voyage		toutes	
Aires publiques de stationnement	moins de 10 places	de 10 à 49 places	50 places et plus
Autres aménagements		travaux modifiant ou supprimant un élément de construction protégé par le PLU ou une délibération	



Le BÉLOUGA *Talents cachés à Tréveneuc*



Une passion a réuni deux artisans de Tréveneuc.

Deux amis, un projet, un plan et l'aventure peut commencer. Avec le permis-bateau en poche et des connaissances de navigation, ils décident de construire un bateau mais pour cela, il faut être bricoleur. Pour eux cela ne pose pas de problème : l'un est carrossier, peintre et soudeur ; l'autre est menuisier, charpentier et ébéniste.

Commence alors la construction qui va leur prendre pratiquement tous les week-ends. Pour approfondir leurs connaissances, ils vont tous les ans pendant 2 jours au Salon Nautique de Paris. Six ans plus tard, après 8 000 heures de travail, le résultat est là : un magnifique voilier. Sa sortie est prévue pour l'été prochain.

Son nom : **Le BÉLOUGA.**

Ses caractéristiques :

Turbo 950 sur plan Villenave
Moteur : 20 CV Yanmar
Longueur : 9,50 m
Largeur : 3,70 m
Hauteur du mât : 12 m
Poids : 4,5 tonnes
Grand voile : 32 m²
Foc solant : 21 m²



Parmi les animations locales



Du 11 au 14 juillet - **Exposition** céramiques de Christine Le Luron et peintures de Anne-Paule André - à la salle des loisirs.

Dimanche 27 juillet - **Pardon de Sainte-Anne** - à la chapelle Saint-Marc.

Mercredi 30 juillet - **Concert de Clarisse Lavanant** - à la chapelle Saint-Marc.

Jeudi 31 juillet - **Concert des Enfants d'Ukraine** - à l'église Saint-Colomban.

Vendredi 1^{er} août - **Fest Noz** - au parc du château de Pommorio.

Vendredi 8 août - **Repas des chasseurs** - au stade.

Dimanche 28 septembre - **Vide grenier de l'école Saint-Jean** - sur la place du Bourg.

Dimanche 7 décembre - **Téléthon** - à la salle des loisirs.

Mercredi 17 décembre - **Noël des enfants** - à la salle des loisirs.

...